



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émérie-Lapointe et à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel, le 10 novembre 2020 à 19 h 30.

Sont présentes mesdames les conseillères :
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Luc Dulude
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 10 novembre 2020. Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-074 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1020-2020 du 30 septembre dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 23 novembre prochain inclusivement.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de novembre à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les six (6) conseillers et la mairesse composant le Conseil de la Municipalité participent à la séance en présentiel. Par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique, tout le monde respecte le deux (2) mètres de distance.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, et je commence par monsieur Richard Fournier (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent) et moi-même, Lise Poissant, mairesse. J'aimerais souligner aussi la présence de monsieur Manuel Bouthillette, directeur

général et secrétaire-trésorier (présent) et madame Sylvie Provost, adjointe administrative à la direction générale et mairie (présente).

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h, la veille de la séance. Un avis public a été émis, à cette fin, sur le site Internet de la Municipalité, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

Je vous remercie et le quorum étant constaté, je déclare que la séance est ouverte.

294-11-2020

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée ordinaire du 10 novembre 2020 soit adoptée à 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité

295-11-2020

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
 - 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2020
 - 5.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2020
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 6.1. Correspondance
 - 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois d'octobre 2020
 - 6.3. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 27 octobre 2020
 - 6.4. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 6.5. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 septembre 2020
- Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 7. AVIS DE MOTION**
 - 7.1. Avis de motion – Règlement 299-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021
- 8. RÈGLEMENTS**

- 8.1. Adoption – Projet de règlement 299-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021

9. ADMINISTRATION

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour novembre 2020
9.3. Liste des personnes endettées envers la Municipalité
9.4. Renouvellement – Adhésion au Réseau d'information municipale
9.5. Renouvellement – Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités du Québec
9.6. Fermeture des bureaux administratifs
9.7. Embauche d'un inspecteur municipal

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1. Système de télémétrie – Station de pompage – Frais d'installation
10.2. Entente relative aux travaux municipaux – Cité-Mobile

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1. Politique familiale
11.2. Activité – Atelier Lego
11.3. Annulation et remboursement des activités
11.4. Budget – Décorations extérieures de Noël
11.5. Atelier créatif pour la Saint-Valentin

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
12.2. Contrat de déneigement

13. URBANISME ET INSPECTION

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ET LE RETRAIT DU POINT SUIVANT :

9.7 Embauche d'un inspecteur

ET LE REPORT DU POINT SUIVANT :

10.2 Entente relative aux travaux municipaux – Cité-Mobile

ET L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :

11.6 Campagne Mardi je donne Roussillon

12.3 Mandat – Assistance technique

13.1 Approbation – Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 5 846 185

Adoptée à l'unanimité

296-11-2020

5.1_PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

297-11-2020

5.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

298-11-2020

5.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois d'octobre 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois d'octobre, 16 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA RÉUNION TENUE LE 27 OCTOBRE 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2020, préparé par le fonctionnaire désigné.

6.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses. Tous les membres du Conseil en prennent note.

6.5 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 SEPTEMBRE 2020 - INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 septembre 2020. Tous les membres du Conseil en prennent note.

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 290-2020 POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXATION ET LA TAXE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Jean-Luc Dulude, conseiller, à l'effet qu'à la présente séance du Conseil, sera présenté

pour adoption le projet de règlement 290-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

299-11-2020

8.1 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 290-2020 POUR DÉTERMINE LE TAUX DE TAXATION ET LA TAXE D’AFFAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020, un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Jean-Luc Dulude;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal adoptent le projet de règlement 290-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité

300-11-2020

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 100 608,45 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

301-11-2020

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois de novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d'un budget au montant de 6 270 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux

mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de novembre 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

302-11-2020

9.3_LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité.

CONSIDÉRANT que l'article 1022 du Code municipal mentionne qu'une liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être préparée au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette liste fait état des immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entamer la procédure visant à faire vendre certains immeubles pour non-paiement de taxes avant la prescription prévue à l'article 985 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu mandate madame Louise Hébert, directrice des finances, à faire le suivi auprès des citoyens figurant sur la liste des personnes endettées envers la Municipalité afin de récupérer toutes les sommes dues;

ET QU'ELLE soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires concernant le processus de vente pour taxes, notamment à transmettre à la MRC de Roussillon les comptes de taxes mentionnés dans la liste des personnes endettées envers la Municipalité afin de procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes.

Adoptée à l'unanimité

303-11-2020

9.4_RENOUVELLEMENT – ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les frais de renouvellement de l'adhésion 2021 au Réseau d'information municipale (RIMQ) au coût de 285 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu autorise le renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information municipale (RIMQ) au coût de 285 \$ plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

304-11-2020

9.5_ RENOUELEMENT – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les frais de renouvellement de l'adhésion 2021 à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 2 508,28 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 2 508,28 \$ plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

305-11-2020

9.6_ FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT que les bureaux administratifs seront fermés aux citoyens pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT que les employés auront droit à six (6) jours fériés payés durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal autorisent la fermeture des bureaux administratifs de la Municipalité, aux citoyens, du jeudi 24 décembre au lundi 4 janvier 2021 inclusivement;

QUE le service des travaux publics demeure ouvert pour les besoins du service ainsi que les services essentiels;

ET QUE les bureaux administratifs soient ouverts à compter du mardi 5 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

9.7_ EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

Ce point est retiré.

306-11-2020

10.1_ SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE – STATION DE POMPAGE – FRAIS D'INSTALLATION

CONSIDÉRANT l'achat d'un système de télémétrie pour la station de pompage autorisé par la résolution numéro 263-10-2020 et adoptée lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les frais d'installation n'ont pas été pris en compte;

CONSIDÉRANT le coût pour l'installation du système de télémétrie est de 1 900 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer les frais d'installation au montant de 1 900 \$, plus les taxes si applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

10.2 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – CITÉ MOBILE

Ce point est reporté.

307-11-2020

11.1 POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021.

DE confirmer que mesdames Lisette L'Espérance et Nathalie Guilbert et monsieur Richard Joannette sont les élus responsables des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité

308-11-2020

11.2 ACTIVITÉ – ATELIER LEGO

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de planifier les activités 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie Kokobrik pour un atelier créatif LEGO au coût de 525 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que l'atelier est une activité parent-enfant;

CONSIDÉRANT que l'activité aurait lieu le samedi 13 mars à compter de 10 h au Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal allouent un budget de 525 \$, plus les taxes si applicables pour un atelier créatif LEGO de la compagnie Kokobrik;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

309-11-2020

11.3_ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT qu'en lien avec le passage de la Municipalité au palier d'alerte rouge, les activités de la session d'automne ont dû être annulées;

CONSIDÉRANT que selon l'activité choisie, les participants ont profité d'un maximum de trois (3) cours avant l'annulation;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription aux activités a été payé en totalité par les participants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de les rembourser;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 234-09-2020, les membres du Conseil acceptaient de subventionner à 50 % de rabais les activités de la session d'automne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réitérer cette offre pour la session d'hiver 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à rembourser à 100 % le coût d'inscription aux participants pour la session d'automne, soit une somme de 4 330 \$;

QU'un rabais de 50 % soit offert sur les activités de loisirs de la session hiver 2021;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

310-11-2020

11.4_BUDGET – DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE NOËL

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, il y a lieu de mettre un peu de féerie au cœur du village avec l'ajout de décorations extérieures pour le temps des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil allouent un budget maximal de 1 000 \$ pour l'achat de décorations extérieures de Noël;

QUE madame Maria Rebeca Brzozowski Albornoz, commis aux loisirs et à

l'administration, soit autorisée à effectuer les achats;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

311-11-2020

11.5_ATELIER CRÉATIF POUR LA SAINT-VALENTIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite organiser un atelier créatif de décoration de biscuits dans le cadre des activités de la Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT que l'atelier aurait lieu le 13 février à compter de 10 h au Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil allouent un budget de 300 \$ pour l'achat des matériaux requis à la décoration de biscuits;

QUE madame Maria Rebeca Brzozowski Albornoz, commis aux loisirs et à l'administration soit autorisée à effectuer les achats;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

312-11-2020

11.6_CAMPAGNE MARDI JE DONNE ROUSSILLON

ATTENDU la fondation de *Mardi je donne* dès 2012 à l'échelle canadienne et la création de *Mardi je donne Roussillon* en 2020 afin de regrouper les organismes et groupes du territoire qui sont inscrits et y sollicitent un soutien financier;

ATTENDU que *Mardi je donne* permet de soutenir concrètement des organismes du milieu qui rendent des services souvent essentiels à la population et particulièrement dans des périodes difficiles comme c'est le cas en temps de pandémie;

ATTENDU que le monde municipal est associé à cette initiative et que plusieurs villes et communautés locales posent annuellement des gestes de soutien en lien avec la journée nationale du don *Mardi je donne*;

ATTENDU la promotion souhaitée autour de la journée internationale du *Mardi je donne*, le 1^{er} décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu proclame la journée nationale du don *Mardi je donne* sur son territoire, le 1^{er} décembre 2020, et qu'elle invite ses concitoyennes et concitoyens à donner généreusement aux organismes inscrits chez *Mardi je donne Roussillon*.

Adoptée à l'unanimité

313-11-2020

12.1_REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent les dépenses d'un montant de 3 190 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

314-11-2020

12.2_ CONTRAT DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu aucune candidature pour l'offre d'emploi affichée pour le poste de surnuméraire – journalier-chauffeur;

CONSIDÉRANT que pour la saison 2019-2020 la Municipalité a fait affaire avec « Entreprises Martin Pelletier »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des services rendus par cette entreprise;

CONSIDÉRANT la disponibilité de « Entreprises Martin Pelletier » pour la saison 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que le Conseil municipal octroie à « Entreprises Martin Pelletier » un contrat de conducteur de camion de déneigement du 13 décembre 2020 au 6 mars 2021 en raison de 20 h/semaine pour un montant de 7 800\$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

315-11-2020

12.3_ MANDAT ASSISTANCE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour de l'assistance technique et administrative dans le cadre de projets ponctuels;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 149-06-2020 octroyant un mandat de 10 000 \$ à la firme TetraTech;

CONSIDÉRANT qu'en raison de dossiers prioritaires de la Municipalité et des frais déjà engagés, le mandat de TetraTech doit être renouvelé pour un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil octroie le mandat à TetraTech dans le cadre de services professionnels pour assistance technique et administrative pour un montant de 10 000 \$, plus les taxes si applicables.

Adoptée à l'unanimité

316-11-2020

13.1 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 5 846 185

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'une nouvelle résidence doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 846 185 (267, rue Lefebvre) a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que le PIIA du bâtiment projet est constitué des documents et informations suivants :

1. Plan projet d'implantation préparé par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, version datant du 17 juillet 2020;
2. Plans de construction « 267, rue Lefebvre » signés par Donald Nadeau, technicien en architecture, Plans S.M., datant de septembre 2018;
3. Revêtement de la façade principale en revêtement de bois véritable Maibec de couleur Charbon de mer (058) et Écume argentée (059);
4. Revêtement des trois autres façades moitié-moitié en revêtement de bois véritable Maibec de couleur Charbon de mer (058) et Écume argentée (059);
5. Toiture en bardeau d'asphalte Cambridge de couleur Ardoise « Harvard »;
6. Portes et fenêtres blanches et soffites en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT que le PIIA respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent le plan d'implantation et d'intégration architecturale d'un bâtiment principal résidentiel qui portera l'adresse «267, rue Lefebvre» sur le lot 5 846 185 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

317-11-2020

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 10 novembre 2020 à 20 h 23.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant
Lise Poissant
Mairesse

(s) Manuel Bouthillette
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier